La qualité réglementaire dans les bâtiments d'habitation neufs

Présentation du classeur sur la qualité réglementaire



Gabriel COANON, Bureau des professionnels du bâtiment



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

www.developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

www.territoires.gouv.fr

Origines et contexte du projet

- 10 ans après le premier classeur sur la qualité réglementaire
- Mise à jour des fiches déjà existantes, création de nouvelles fiches
- Dans le but de communiquer autour des objectifs de la réglementation en matière de construction et sur la qualité qui si rapporte
- Action engagée en collaboration avec l'Agence Qualité Construction

Une fiche présentant quelques exemples d'interaction entre réglementations



Les rubriques du classeur qualité réglementaire



A. Garde-corps

- A.1 Hauteurs de protection A.2 Protection contre

B. Sécurité incendie

- B.1 Désenfumage de l'escalier
- **B.2** Celliers et caves: isolement et enveloppe
- B.3 Rôle du système de ventilation
- **B.4** Parc de stationnemer 110 ov
- **B.5** Parc de stationn der L. Cavert: communications intérieures, circulation des précons et issues
- **B.6** Obligations des propriétaires en logement collectif

C. Thermique

- **C.1** Enveloppe: isolation p
- **C.2** Équipements
- C.3 Note de calcul ther

D. Aération

- D.1 VMC simple flux autoggl
- D.2 VMC double flux auto fg
- D.3 Autocontrôle du système de ventilation, quelques conseils

E. Brancard

E.1 Passage du Brancard;

F. Accessibilité

- F.1 Accessibilité des cheminements et des p
- F.2 Accessibilité aux bâtiments:
- Accessibilité des circula ons nes dures communes
- F.4 Revêtements et éclairage des parties communes
- F.5 Accessibilité des logements

G. Acoustique

- 6.1 Isolement des locaux vis-à-vis des bruits aériens intérieurs au bâtiment
- **G.2** Bruits des équipements individuels
- **G.3** Bruits de chocs
- G.4 Correction acoustique ses
- G.5 Isolement contre les bru

H. Sismique

- H.1 Zonage, catégories d'importance et règles de construction
- H.2 Fondations en maison individu
- Murs en maison individ Planchers en maison ir
- Charpente en maison l'ividuel
- Habitation collective

La démarche

Le constat

• En partant du constat statistique du contrôle de la conformité aux règles de construction

Principes et objectifs de la réglementation

• En présentant le principe et les objectifs de la réglementation

Diagnostics

• Les fiches présentent les défauts majoritairement observés sous la forme d'un diagnostic

Les bonnes pratiques

• Puis dégagent ensuite des bonnes pratiques à adopter

La démarche

Quand être vigilant?

• Un tableau présenté dans la rubrique « Quand être vigilant » présente les points d'attention à chaque étape du projet

À consulter

• La rubrique à consulter recense les textes réglementaires et les plaquettes ou outils existants dans ce domaine

L'essentiel

Cheminements:

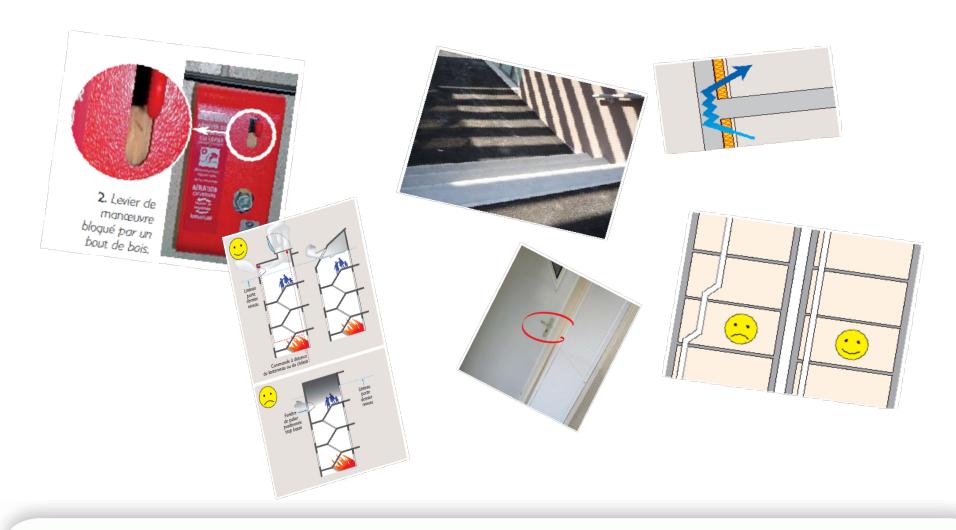
- assurer la continuité des cheminements pour tous les parcours empruntés par les personnes à mobilité réduite
- traiter les marches isolées rencontrées sur les cheminements.

Places de stationnement:

- assurer le passage du fauteuil roulant lorsque le véhicule est stationné dans les box adaptés,
- permettre la manœuvre de porte des box adaptés (atteinte des organes de manœuvre et efforts d'ouverture limités à 50 N).

Et une rubrique « Essentiel » pour les plus pressés!

Le tout largement illustré



La rubrique : Accessibilité aux personnes handicapées



Quelques exemples : la rubrique accessibilité

→ Les cheminements extérieurs

Diagnostics

Cheminements

Origine des dysfonctionnements constatés:

- mauvaise coordination entre les nombreux corps d'état intervenant sur ces éléments;
- méconnaissance des besoins des nouveaux handicaps pris en compte (visuel et auditif notamment);
- travaux réalisés hors emprise du permis de construire;
- moins de vigilance sur les travaux extérieurs;
- nombreux parcours à traiter et ce de façon homogène (cf. parcours concernés);
- hors équipements spécifiques à la parution des textes réglementaires, non-utilisation d'éléments existants simples.

Points à risques:

- réductions ponctuelles de largeur des cheminements (présence de poteaux, édicules, mobilier...) (photo 1);
- ▶ pentes supérieures aux valeurs maximales admissibles (photo 5);
- espaces de manœuvre de dimensions insuffisantes;
- espaces de manœuvre non horizontaux au devers près;
- ressaut de plus de 0,02 m (photo 2);
- ressauts successifs;
- grilles EP (eaux pluviales) avec maillage de plus de 0,02 m, y compris sur cheminements intérieurs (parc de stationnement couvert) (photo 3);
- guidages pour déficients visuels incomplets et/ou discontinus (photo 4);

- volées de marches isolées, non ou partiellement traitées (photos 6 et 7);
- parties vitrées, non ou insuffisamment signalées;
- croisements entre cheminement piétons et circulation VL, non ou mal signalés.

Impact des dysfonctionnements constatés:

- difficultés dans la progression des personnes à mobilité réduite (efforts, fatigue) (photo 5);
- risque de heurts sur des obstacles non signalés;
- risque de trébuchements, de déstabilisation des personnes se déplaçant avec difficulté.

Les bonnes pratiques

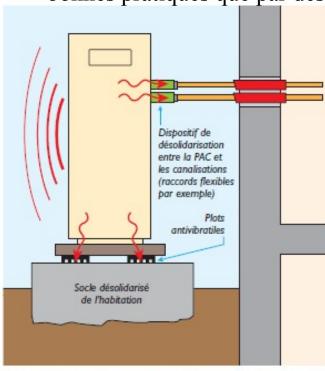
Cheminements

- assurer une bonne coordination des différents corps d'état intervenant sur les cheminements;
- valider les cotes de niveau des ouvrages de raccordements extérieurs lors qu'ils sont hors emprise travaux permis de construire;
- intégrer toutes les finitions et ne pas raisonner en cotes gros œuvre;
- être vigilant sur le choix des matériaux au regard du confort d'usage (revêtement poussiéreux, flaque d'eau...);
- penser aux équipements intégrés aux cheminements.

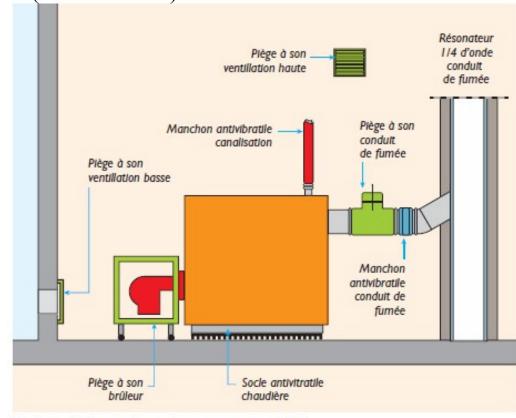
Quelques exemples : la rubrique acoustique

Bruits des équipements

Les fiches sont illustrées aussi bien par des photos de constats de non-conformités ou de bonnes pratiques que par des schémas (cf. ci-dessous)



4. Socle et plots antivibratiles pour la pose de la pompe à chaleur. Raccords flexibles, manchons isolants et rebouchage soigné pour la traversée du mur par les canalisations.



Panel de solutions pour une chaufferie.